

## Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques (PASEC)

*Avertissement : Les éléments contenus dans cette note ont été rassemblés par le RECA. Cette note n'est pas le contenu officiel du PASEC. Seul le document officiel en anglais « PROJECT APPRAISAL DOCUMENT / CLIMATE-SMART AGRICULTURE SUPPORT PROJECT » a une valeur juridique. Ce document est disponible sur le site du RECA. Il est également proposé une version en français « non officielle » de ce document. Cette version est globalement conforme mais peut contenir des imprécisions ou des erreurs de traduction. Là encore seul le document officiel en anglais fait foi.*



Le Projet d'Appui à l'Agriculture<sup>1</sup> Sensible aux Risques Climatiques (PASEC) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative 3N et plus particulièrement du Plan d'Actions pour la Gestion des Risques Agricoles (PAGRA) élaboré en juin 2014 avec le soutien de la Banque Mondiale. Son **démarrage est prévu en 2017**.

Le Projet est placé sous la tutelle du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage.

Le PASEC est en conformité avec les engagements du Niger pour une croissance agricole durable telle que définie dans le Programme détaillé de développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et ECOWAS Agricultural Policy (ECOWAP). Ses actions s'inscrivent aussi dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'Alliance mondiale pour une agriculture climato-intelligente (*Climate Smart Agriculture*) dont le Niger est un des membres fondateurs.

### L'agriculture intelligente face au climat (AIC)

L'agriculture intelligente face au climat est un concept de développement agricole qui tient compte du changement climatique et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle intègre les trois dimensions du développement durable (économique, social et environnemental) en s'attaquant à la fois aux défis de la sécurité alimentaire et du changement climatique. Elle repose trois piliers principaux :

- l'augmentation durable de la productivité et des revenus agricoles ;
- l'adaptation et le renforcement de la résilience face aux impacts du changement climatique ;
- et la réduction et/ou l'élimination des émissions de gaz à effet de serre où cela est possible.

L'AIC n'est pas une technologie ou une pratique agricole spécifique qui peut être appliquée de manière universelle, mais plutôt une démarche visant un « triple-gain ». Il s'agit d'une approche qui exige des évaluations spécifiques au site pour identifier les bonnes technologies et pratiques

<sup>1</sup> Par Agriculture, il faut entendre les productions végétales, animales, forestières et halieutiques.

intégrées de production agricole et qui pourrait donner lieu aux trois gains que sont l'augmentation de la productivité, le renforcement de la résilience, et la réduction des émissions.  
Un élément clé est l'approche intégrée du paysage, qui s'aligne sur les principes de la gestion des écosystèmes et de l'utilisation durable des terres et de l'eau.

Le contexte spécifique du Niger exige de mettre l'accent sur deux des trois gains de l'AIC, à savoir la productivité et la résilience. L'atténuation reste un objectif à remplir essentiellement comme avantage connexe. Dans un contexte de ressources alimentaires limitées, l'atténuation est assurée par les changements apportés aux technologies et pratiques de gestion qui permettent de réduire l'intensité des émissions de GES par unité de produit, tout en augmentant la productivité et en renforçant la résilience.

Le PASEC est financé par la Banque mondiale et l'Etat du Niger. La Millennium Challenge Corporation (MCC) du gouvernement des États-Unis participera au cofinancement du PASEC.

## La zone d'intervention du projet

La zone d'intervention du projet couvre les régions de **Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry, Zinder et Diffa**.

Les activités du projet seront concentrées dans **60 communes** situées dans la zone bioclimatique se trouvant entre 400 mm et 600 mm et reconnues pour leur forte vulnérabilité à l'insécurité alimentaire due à la sécheresse fréquente et à la variabilité des précipitations, mais présentant des potentialités d'accroissement de la productivité agricole.

Ces communes couvrent 4 % du territoire et abritent 3,9 millions d'habitants (23 % de la population totale du Niger) répartis au sein de plus de 520.000 ménages (dont 86 % de ruraux). Le financement de l'IDA (Banque Mondiale) couvrira 44 communes tandis que la MCC fournira un financement parallèle pour soutenir les investissements à réaliser dans 16 autres communes.

Les systèmes agropastoraux mixtes dominent la production alimentaire au Niger. Si la partie septentrionale du Niger est dominée par les systèmes pastoraux, les systèmes agropastoraux mixtes sont prédominants dans la ceinture du sud, en dessous de l'isohyète de 400 mm de pluviométrie. Ces systèmes assurent la majeure partie de la production alimentaire du pays, accueillant environ les deux tiers de la population de ruminants du Niger, et produisant plus de 80 % du mil et du sorgho. La production agricole est généralement destinée à assurer la sécurité alimentaire des ménages, mais la majorité des ménages vend sa production agricole après la récolte pour avoir l'argent dont elle tant besoin et beaucoup sont ceux qui rachètent des aliments pendant la période de soudure. L'association agriculture-élevage permet une utilisation rationnelle des ressources naturelles grâce au cycle des nutriments et de l'énergie qui opère dans le système, réduisant ainsi la dépendance à l'égard des engrais minéraux, de la mécanisation et des aliments pour animaux importés. Les systèmes mixtes offrent également des possibilités de diversification des revenus et d'atténuation des risques agricoles.

Dans chaque commune, le projet interviendra dans certaines grappes de villages qui seront identifiés sur la base de la vulnérabilité aux risques climatiques, du potentiel d'irrigation et du potentiel d'amélioration du secteur agricole.

Les zones de concentration des investissements dans chaque commune ou groupe de communes seront identifiées suivant une approche participative et sur la base des plans d'investissement

communaux pour une agriculture intelligente face au climat qui seront élaborés à partir du Plan de développement communal (PDC).

Dans la zone ciblée, le projet favorisera la gestion durable du paysage avec des interventions coordonnées à des échelles spatiales (communes) qui permettent d'essayer d'optimiser les interactions entre un ensemble de types de couvert terrestre, d'institutions et d'activités. La gestion durable du paysage permettra : i) d'optimiser la gestion des différentes activités en fonction des ressources naturelles (agriculture, élevage, sylviculture) ; ii) de prendre en compte l'environnement extérieur (contexte de la décentralisation, politiques, réglementations, marchés, etc.) qui pourrait modifier la relation entre les parties prenantes ; et iii) d'encourager les consultations inclusives des parties prenantes pour maintenir et améliorer les services qu'elles fournissent.

## **Les bénéficiaires du projet**

Les bénéficiaires directs seront des agriculteurs, agropasteurs, agro-irrigants, éleveurs et les ménages exploitant les ressources forestières et hydriques. Une attention particulière sera accordée aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables. Ils représenteront au moins 50% des bénéficiaires.

Les bénéficiaires indirects seront les services techniques de l'administration publique du développement rural, les services Communaux, les Institutions de Recherche, les services privés d'appui-conseil aux producteurs, les organisations paysannes, les institutions financières, les dispositifs nationaux de production ou de diffusion d'informations sur le climat et autres facteurs de risques agricoles, les entreprises et multiplicateurs de semences, les microentreprises rurales, etc.

## **Type d'interventions du PASEC**

Pour l'atteinte de ses objectifs, le projet a retenu de mettre en œuvre des interventions qui vont : (i) améliorer le taux d'utilisation des semences sélectionnées, (ii) accroître le nombre d'exploitants utilisant l'irrigation, (iii) accroître l'utilisation des techniques d'agroforesterie et d'agriculture de conservation pour minimiser les risques climatiques et d'insécurité alimentaire, (iv) promouvoir la récupération des terres agro-sylvo-pastorales dégradées, (v) aménager des bassins versants et protéger les sources d'eau utilisées pour l'irrigation.

Parallèlement, le PASEC va accroître les capacités des collectivités territoriales, des organisations de producteurs, des systèmes nationaux d'information, des prestataires de service en conseil agricole et rural et des institutions financières à fournir des biens et services répondant aux attentes des communautés et des producteurs agricoles.

## **Organisation / Composantes du PASEC**

Le PASEC est structuré en 4 composantes.

- La première porte sur les investissements pour la mise à l'échelle de bonnes pratiques AIC à travers des subventions aux Communes pour des sous-projets AIC et des subventions et du crédit aux entreprises agricoles s'engageant dans l'AIC et l'économie des filières.
- La seconde composante vise à renforcer les capacités des institutions et des services nationaux jouant un rôle dans le transfert de technologie, l'appui-conseil ou la diffusion d'informations agricoles.
- La troisième concerne la contribution que le PASEC pourrait apporter lorsqu'une situation d'urgence est déclarée et la dernière, la coordination, la gestion et le suivi-évaluation du projet.

### Composante 1 – Investissements pour l’AIC

L’objectif de la composante est de favoriser l’application à grande échelle des techniques et technologies AIC en facilitant l’accès des Communes, des organisations paysannes ou des micro entreprises rurales à des services et produits financiers.

L’appui aux Communes se fera sur la base d’un plan d’investissements communal pour l’AIC (PIC-AIC) qui couvre un ensemble de domaines permettant d’accroître la productivité agro-pastorale, renforcer la résilience des systèmes de production et des ménages, de réduire les GES tout en favorisant l’accès au marché et le développement d’une économie des filières. Ce plan découlera du Plan de Développement Communal (PDC) et tiendra compte des besoins en investissements des communautés, des organisations paysannes et des micros, petites et moyennes entreprises rurales.

### Composante 2 – Accroissement de l’efficacité des structures d’appui à l’AIC

L’objectif de la composante est de créer les conditions d’une dissémination et d’une application à grande échelle des techniques et technologies d’Agriculture climato-intelligente permettant d’obtenir un triple gain. La Composante 2 comprendra trois sous-composantes :

- Sous-composante 2.1 « Transfert de technologie en vue d’une application à grande échelle des bonnes pratiques AIC »
- Sous-composante 2.2 – Amélioration de l’accès à l’information en vue de permettre aux acteurs de prendre des bonnes décisions en matière d’AIC et d’accès au marché.
- Sous-composante 2.3 – Renforcement des capacités des institutions en vue d’assurer la réplique, la continuité et la durabilité des bonnes pratiques AIC.

### Composante 3 : réponse en cas d’urgence

L’objectif de cette composante est d’offrir un « fonds de contingence » afin de renforcer les capacités de réponse et de relèvement de l’Etat en cas d’urgence. Elle sera mise en œuvre suivant les orientations fournies par l’Organe de Coordination du Mécanisme de Réponse Immédiate (MRI), et ciblera essentiellement la réhabilitation et reconstruction d’infrastructures critiques, et les études associées au travers du financement de travaux, de biens, fournitures et équipements, et de services de consultants.

Cette composante n’est dotée d’aucune allocation initiale. Elle a été conçue de manière à offrir la possibilité de réallouer des fonds en provenance des autres composantes, sans qu’il n’y ait nécessité de restructurer le projet.

### Composante 4 – Coordination, gestion et suivi-évaluation

L’objectif de la composante est d’assurer la planification stratégique et opérationnelle, l’exécution du projet à temps et en conformité avec l’accord de prêt, le pilotage et la coordination des activités du PASEC et à appuyer le Ministère de l’Agriculture et ses partenaires dans la mise en œuvre des activités prévues.

---

Le document de projet est disponible sur le site du RECA.